



Tentative de faux témoignage

Par ck2, le 25/10/2009 à 08:07

Bonjour,

Le 22 octobre 2009, mon ami et moi avons été invités par la tutelle de ma tante (personne majeure handicapée) à participer à l'inventaire de ses biens mobiliers.

La loi du 5 mars 2007 impose qu'un inventaire soit réalisé en présence de deux témoins dans le but d'une bonne gestion de son patrimoine et de la protection de ses biens.

Nous sommes allés au rendez-vous et nous n'avons pas pu être témoin de ce qu'il y avait dans la maison car ma tante avait perdu la clé.

La tutelle de ma tante lui a demandé de lui dire à haute voix ce qu'il y avait dans la maison.

Ma tante nous a dit qu'il y avait une table, une chaise, un canapé, et un fourneau.

La tutelle ayant tout noté a fait signer ma tante et nous a proposé d'en faire autant.

Mon ami a refusé de signer le document car il ne pouvait témoigner de ce qu'il y avait réellement dans la maison.

La tutelle de ma tante est offusquée de sa réaction en lui disant qu'elle ne comptait pas revenir et que le patrimoine avait peu de valeur.

J'ai refusé moi-même de signer le document qui doit être remis au juge de tutelle et nous avons proposé un autre rendez-vous.

La tutelle a refusé et nous a dit qu'elle se débrouillera autrement et trouvera d'autres témoins.

Les discussions ont arrêté là.

N'y a-t-il pas tentative de faire faire un faux témoignage ?